

2^e DIVISION

PRÉFECTURE de la SOMME

17

Objet de l'Affaire :

Arrondissement
de Montdidier

A R R Ê T É du 12 FEVRIER 1931.

Canton
de Montdidier

Commune
de Davenescourt

Projets généraux d'aménagement-alignement:

- 1° du Chemin de Montdidier, rue de la Gare, rue de l'Abreuvoir; Grande Rue (partie), rue de la Cavée (partie), Chemin d'Hangest faisant partie du chemin vicinal de Grande communication n° 41 de Montdidier à Proyart;
- 2° rue des Payens, rue de Contoire et rue Vallière faisant partie du chemin de grande communication n° 16 d'Andechy à Pierrepont;
- 3° Rue de Plessier (partie), rue St-Martin, rue de l'Eglise et rue du Four faisant partie du chemin vicinal ordinaire n° 1, de Davenescourt à Plessier-Rozainvillers;
- 4° du Chemin de Becquigny faisant partie du chemin vicinal ordinaire n° 5, de Davenescourt à Becquigny;
- 5° du Chemin d'Arvillers faisant partie du chemin vicinal ordinaire n° 10, de Davenescourt à Arvillers;
- 6° de la rue de l'Abbaye, ruelle de l'Abattoir, Chemin du Bois Lavoie, rue Cantreine, ruelle de la rue Cantreine, ruelle de la Carrière, rue de la Cavée (partie), Sentier du Champ des Vaches, rue de l'ÉpINETTE, Voirie de la Fossière, Place de la Fontaine, Ruelle de la Fontaine des Cœquins, ruelle de la Fontaine Diacre, rue du Fossé de la Ville, Grande Rue (partie), Voirie de la Maladrerie, Voirie du Marais de la Vigne, rue de Plessier (partie), Voirie de la Raqueblonde, rue du Sac, Chemin de la Sablière, rue du Tour de Ville, Tour de Ville, Voirie des Rouissoires faisant partie de la voirie urbaine;
- 7° Prolongement du Tour de Ville;

M. le Commissaire enquêteur
P. Point

LE PREFET DE LA SOMME,
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu, dressés, le 26 février 1929, et modifiés par les services techniques de reconstitution des régions libérées (section des plans d'alignement) lesdits projets en exécution des lois des 8 juin 1864, 5 avril 1884 et 14 mars 1919;

Vu les délibérations prises par le Conseil municipal de Davenescourt les 26 février 1929, 21 juin et 22 novembre 1930;

Vu les propositions de M. le Sous-Préfet de Montdidier;

mars 1919;

Vu l'ordonnance du 23 août 1835;

Vu le rapport de M. l'Ingénieur en Chef du département;

A R R Ê T E :

Article 1er. - Les projets ci-dessus visés seront soumis à une enquête d'utilité publique dans les formes déterminées par l'ordonnance du 23 août 1835;

En conséquence, ces projets seront déposés à la mairie de la commune, pendant quinze jours, du Lundi 9 mars au Lundi 23 mars 1931 inclusivement, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur recevra à la mairie, pendant trois jours consécutifs, les 24, 25 et 26 mars 1931 les déclarations qui pourraient être faites sur l'utilité desdits projets.

Ces délais ne courront qu'à dater de l'avertissement qui en sera donné par voie de publication et d'affiches.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du maire.

Article 2. - Après avoir clos et signé le registre des déclarations, visé et signé les autres pièces de l'instruction qui auront servi de base à l'enquête, le commissaire-enquêteur les remettra immédiatement au Maire il y joindra son avis motivé.

Le Conseil municipal délibérera de nouveau, si le registre d'enquête contient des déclarations contraires à l'adoption des projets ou si l'avis du Commissaire leur est opposé, tant sur les projets que sur les réclamations qui seraient produites à l'enquête. Sa délibération et les autres pièces de l'affaire seront adressées par le Maire à la Sous-Préfecture avec son avis motivé.

Article 3. - M. Pointin, Maire de Pecquigny est nommé commissaire-enquêteur et procédera, en cette qualité conformément aux dispositions ci-dessus prescrites.

Article 4. - M. le Sous-Préfet de Montdidier, M. le Maire de Davenescourt et M. le Commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation destinée
à Monsieur le Maire de DAVENESCOURT.
P. le Secrétaire Général
et par délégation,

Amiens, le 12 Février 1931.
Le Préfet de la Somme,
signé: MARCEL BERNARD/

[Signature]

.../....

*Ma
le Commissaire
enquêteur
Pointin*